

Conseil communal de Montreux – 23 février 2005

Développement de la motion déposée le 26 janvier 2005 et intitulée

Les prairies à narcisses de la commune de Montreux : un patrimoine paysager et touristique à sauvegarder avant qu'il ne soit trop tard.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Il convient que je déclare d'emblée mes intérêts, si tant il en est : je suis le secrétaire de l'Association pour la sauvegarde et la promotion des narcisses de la Riviera. Créée en 1999, cette association sans but lucratif œuvre à développer des moyens pour éviter la perte de ce patrimoine. Mon ancien emploi de biologiste au sein d'un bureau de conseil en environnement m'avait aussi permis de travailler à la mise sur pied d'un programme « narcisses » soutenu par le Fonds suisse du paysage. Depuis plus de deux ans, je suis libéré de cet engagement professionnel et je contribue désormais à la vie de cette association de manière entièrement bénévole.

Chaque année le nombre de prairies à narcisses diminue sur les hauts de Montreux, comme partout sur la Riviera. Les causes en sont multiples. Le titre de cette motion aurait pu inclure « patrimoine agricole » car la présence de narcisses en grande abondance est exclusivement liée à une pratique agricole extensive, c'est à dire peu productive et par suite, source d'un faible revenu. Aujourd'hui, les paiements directs de la Confédération et du canton ne sont pas suffisants pour motiver les agriculteurs à poursuivre ou reprendre la fauche de prairies souvent pentues, produisant un maigre foin. Dès lors, la mise en pâture de nombreuses prairies, autrefois belles blanches au printemps, contribue progressivement mais sûrement à faire disparaître ce patrimoine qu'Eugène Rambert avait baptisé la neige de mai.

Or les narcisses sont une valeur patrimoniale encore bien vivante comme en témoignent les fêtes prestigieuses que Montreux organisait. La Fête des narcisses avait même été le sujet de la première émission en Eurovision, dont le 50^e anniversaire a été célébré l'an dernier. Cet hiver, un éventail d'espèces animales en voie de disparition a été présenté sur nos quais. On peut aussi concevoir que notre commune se soucie de son propre patrimoine naturel. Car désormais, il revient à la communauté montreuusienne de faire le nécessaire pour que ses paysages à narcisses ne disparaissent pas.

Le seul moyen est de prolonger au niveau communal le principe des paiements directs pour que les exploitants y trouvent leur compte. Les paiements directs actuels liés aux prestations écologiques pour une prairie à narcisses peuvent varier entre 550 francs et plus de 1'000 francs par hectare. La fauche tardive des prairies à narcisses est une prestation qui devrait être spécialement rétribuée pour devenir vraiment attractive. Le maintien des narcisses, nécessite une compensation financière supplémentaire à long terme et destinée exclusivement aux exploitants agricoles. S'il m'est difficile d'évaluer le montant précis de cette contribution annuelle communale, son ordre de grandeur devrait se situer vers 1'500 francs par hectare. L'abondance de narcisses devrait encore moduler ce montant.

Notre commune investit beaucoup pour offrir des aménagements et des créations de qualité sur une mince et magnifique bande de verdure le long de ses quais. Fera-t-elle également un effort pour conserver ses champs de narcisses facilement atteignables par des funiculaires et chemins de fer en recherche permanente de clientèle ? Ce sera aussi une contribution essentielle pour le maintien d'une agriculture de proximité sur les hauts de la commune et une attraction touristique bienvenue au printemps.

Je demande que cette motion soit étudiée par une commission du Conseil communal.

Michel Bongard